

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DE LA CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS
TENUE LE MERCREDI 16 AVRIL 2025 À 19 H 30 PAR CONFÉRENCE WEB

52 personnes se sont branchées en direct via le Web, 134 l'ont prise en réécoute et 1 181 membres ont voté pour la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. La présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – Vote en différé
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation – Vote en différé
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Puis, 4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. MOT DE BIENVENUE

M. Denis Desrochers, président, déclare l'assemblée ouverte.

Le conseil d'administration a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée à distance, ce qui implique qu'ils pourront voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 prochains jours. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément au règlement intérieur de la Caisse, M. Benoît Bélanger, directeur général et secrétaire adjoint du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de l'assemblée et est assisté dans ses fonctions par Mme Audrey-Anne Cusson, conseillère en communications et vie associative.

M. Christian Guillemette, président du comité de mise en candidature, présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures.

1.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une courte vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée aux membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions avec les membres sont présentés via une courte vidéo afin qu'ils se familiarisent avec la plateforme numérique utilisée ce soir.

Par la suite, M. Desrochers rappelle que seul le membre de plein droit, admis depuis au moins 90 jours, peut proposer ou appuyer une résolution et voter. Il donne une définition du membre de plein droit.

2.2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Desrochers mentionne qu'étant donné qu'il y aura de la votation en direct, deux personnes scrutatrices qui sont physiquement présentes avec lui, doivent être nommées.

Il recommande de nommer Mmes Annie Desrochers et Jenny Couture afin d'agir comme scrutatrices, et ce, puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation.

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse peut proposer et appuyer une proposition.

Sur proposition dûment faite par (nom retiré) et appuyée par (nom retiré), il est résolu à l'unanimité de désigner Mmes Annie Desrochers et Jenny Couture comme scrutatrices. Celles-ci seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation pour les transmettre au président d'élection. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président invite M. Benoît Bélanger à faire la lecture de l'ordre du jour.

M. Desrochers recommande d'adopter l'ordre du jour.

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse peut proposer et appuyer une proposition.

Sur proposition dûment faite par (nom retiré) et appuyée par (nom retiré), l'ordre du jour est adopté à la majorité tel que présenté.

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2024

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que celui-ci sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura donc pas de lecture ni de résumé du procès-verbal.

Sur une proposition dûment faite par (nom retiré) et appuyée par (nom retiré), il est résolu à la majorité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024 soit adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente les personnes qui composent le conseil d'administration et les remercie de leur implication au conseil d'administration de la Caisse. Il poursuit avec la présentation de son rapport et donne les grandes lignes des diverses réalisations.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Bélanger fait état du rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Une situation de conflit d'intérêts a été constatée. Il s'est assuré que les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans le meilleur délai, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise, soit qu'une déclaration d'intérêts d'un administrateur a été reçue en retard.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées² par le Code.

3.3. RAPPORT FINANCIER

Les résultats de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024 sont présentés aux membres par le biais d'une capsule vidéo.

3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Bélanger présente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2024.

Une courte vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu en don ou commandite est diffusée.

Il présente la répartition des sommes investies via les dons et commandites selon les différents secteurs d'activités.

Dons et commandites	
RÉPARTITION PAR SECTEURS	
69 722 \$	Éducation
109 299 \$	Santé et saines habitudes de vie
177 486 \$	Culture
145 355 \$	Développement économique, emploi et entrepreneuriat
70 821 \$	Engagement social et humanitaire
3 371 \$	Développement des affaires
576 054 \$	TOTAL

M. Bélanger mentionne que dans le cadre d’un exercice triennal, le conseil d’administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d’engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté.

En terminant, il remercie tous les membres et partenaires du milieu qui ont participé aux différentes consultations et mentionne que 3 450 000 \$ ont été remis à 8 organismes de la région du Centre du Québec.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Desrochers rappelle que les membres ont eu l’occasion, tout au long de l’assemblée, de poser leurs questions sur des sujets spécifiques. Il les invite maintenant à poser toute autre question ou à émettre des commentaires.

Aucune question n’est soulevée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. **PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) - VOTE EN DIFFÉRÉ**

Une vidéo sur le partage des excédents et la ristourne est présentée aux membres. Il s’agit d’un élément distinctif de notre coopérative.

Par la suite, M. Desrochers rappelle aux membres que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo ou encore sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario recommandé par le conseil d’administration est le plus avantageux pour l’ensemble de nos membres, notre communauté et totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Bélanger présente la recommandation du conseil d’administration qui se détaille comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			32 055
Virements réglementaires et autres ajustements			(9 769)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(11 619)		
• Autres éléments du résultat	1 299		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	551		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0		
Solde des excédents à répartir			22 286
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(4 312)
• Ristourne	(4 961)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 304		
• Affectation au FADM	(654)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(17 975)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

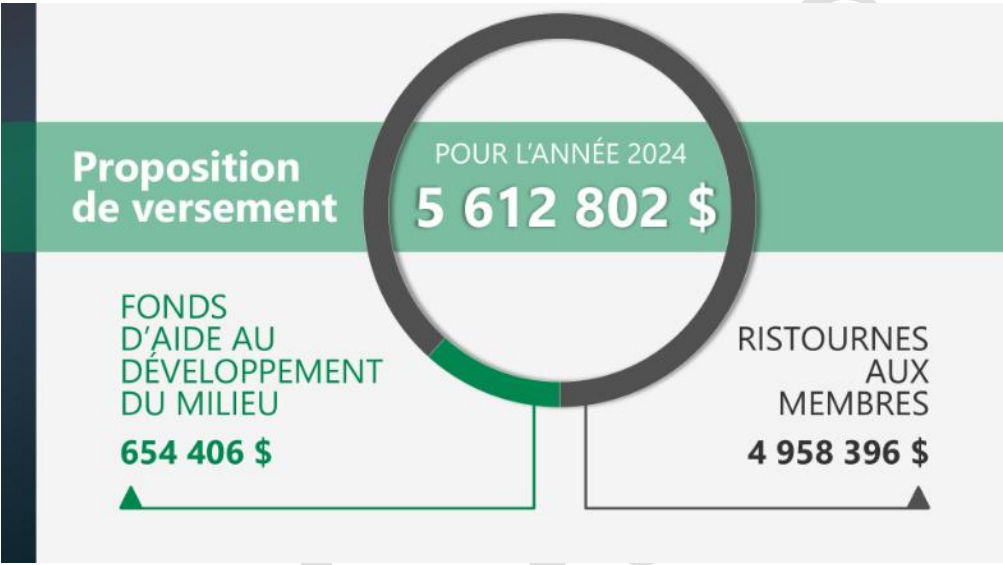
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



Il rappelle que les montants qui sont alloués au FADM sont dans une réserve qui permet de s'assurer que la Caisse sera en mesure de continuer à supporter les projets dans le milieu, et ce, malgré une année difficile ou des excédents qui ne seraient pas à la hauteur. L'important est d'avoir la capacité de pouvoir continuer à soutenir notre milieu. Il présente la proposition sur la répartition des excédents annuels.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		668
Épargne et placements		728
Fonds	0,58 \$	247
Prêts et marges de crédit		1 338
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	616
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	377
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	834
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	151
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		4 958

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Cette recommandation du conseil d'administration ci-haut décrite est dûment proposée par (nom retiré) et appuyée par (nom retiré).

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote en différé des membres.

5.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1. NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Président d'élection

En tant que président du conseil d'administration, tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse, M. Denis Desrochers agira comme président d'élection.

Secrétaire d'élection

Comme mentionné plus tôt, M. Benoît Bélanger, secrétaire adjoint du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Desrochers invite le président du comité, M. Christian Guillemette, à en faire la présentation.

D'entrée de jeu, M. Guillemette rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Par la suite, il présente le rapport.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 22 janvier 2025, de la façon suivante : affichage dans tous nos établissements, diffusion sur nos canaux virtuels, publicité dans le journal local, affichage dynamique sur les écrans de la Caisse.

Il précise que pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler. Il décrit les critères recherchés dans l'appel de candidatures et souligne que la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Il invite les membres à le consulter avant d'exercer leur droit de vote.

La liste des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année est la suivante :

- Claude Charland
- Geneviève Girard
- Marie-Ève Goyer
- Cindy Guérard
- Jean-Marie Laroche
- René Laroche

5.2.3. PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Monsieur Desrochers invite les personnes candidates, à tour de rôle par ordre alphabétique, à faire une courte présentation orale d'une durée maximale de 2 minutes afin que les membres puissent mieux les connaître.

Il mentionne que cette portion de l'AGA sera disponible en réécoute sur le microsite de la Caisse.

Une fois les présentations terminées, il les remercie.

5.2.4. ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours.

5.3. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Bélanger donne quelques précisions sur l'exercice de vote en différé et sur l'annonce des résultats qui demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dès la fin de la présentation de ce soir, les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
- L'élection des membres du conseil d'administration

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra voter.

Cette année encore, les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation tout au long de la journée du 17 avril au siège social, et ce, considérant le jour férié de ce vendredi. Cette solution a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas accès.

La période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au dimanche 20 avril 2025, à 23 h 59.

M. Bélanger précise que dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale, à moins d'un vote négatif. Si tel était le cas, l'annonce du résultat du vote ne mettrait pas fin à l'assemblée ; cette dernière serait ajournée et serait reprise au cours des prochains jours, car seul un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Desrochers invite les membres à compléter le court sondage de satisfaction sur l'AGA de ce jour, et ce, tel que présenté en début d'assemblée dans la vidéo de consignes techniques.

C'est avec une pointe d'émotion qu'il informe les membres que cette AGA était sa dernière, et ce, après 10 ans à la présidence.

Il remercie M. Guy Cormier et Mme Monique F. Leroux, ainsi que les gens à la FCDQ, car il a eu le privilège de siéger sur différents comités et sur différentes tables et de participer à l'évolution du grand Mouvement Desjardins.

Il remercie également Benoit, Line, Caroline ainsi que tout le personnel de la Caisse qui ont su au cours des dernières années de faire en sorte que la Caisse Desjardins des Bois-Francs soit un acteur significatif tant social qu'économique dans notre région. Simple, Moderne, Performant et surtout Humain. Votre caisse est un modèle dans l'ensemble du Mouvement Desjardins.

De plus, un mot de remerciement pour les différentes personnes avec qui il a eu le privilège de siéger au conseil d'administration au cours de ces dernières années. Ces collaborateurs précieux ont prêté leur voix ainsi que leurs idées, leur sagesse au CA pour faire de cette caisse, une caisse exceptionnelle et un CA agile et d'une grande sagesse.

En terminant, il remercie les membres de la Caisse. En utilisant les services de leur coopérative financière, chacun d'entre eux ont fait de la Caisse un moteur économique important. La Caisse se démarque un membre à la fois, une personne à la fois et un service à la fois.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le CA :

95,9 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition sur la répartition des excédents annuels est adoptée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 5 membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

Claude Charland

Geneviève Girard

Marie-Ève Goyer

Cindy Guérard

Jean-Marie Laroche

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

Jean-Marie Laroche, présidence

Christian Guillemette, secrétaire